

propos la parole des Saints Livres : " Tu sembles vivre, mais tu es mort." (1)—A la voir agir, on croirait qu'elle a la vie. Et pourtant, en vérité, elle n'est plus qu'un cadavre. Ses œuvres ne comptent plus pour le ciel.

Mais, est-ce que tout périt avec elle ? La corruption qui l'a envahie s'attaque-t-elle aux trésors célestes qu'elle a amassés ? Non pas.

Notre-Seigneur, en parlant de ces trésors, dit "*que les voleurs ne peuvent ni les fouiller ni les enlever.*" (Matth. VI. 20).

Le démon, comme un voleur, s'est introduit dans cette âme et lui a ravi la grâce divine qui la faisait vivre surnaturellement. Mais une chose a échappé au ravisseur : le trésor de ses mérites. Ce trésor est aux mains de Dieu. Toujours Dieu le voit et s'en réjouit. Sans doute, il ne sert de rien maintenant pour l'âme qui ne vit plus : En mourant à la grâce, nous suspendons l'action de nos mérites divins ; ces mérites sont comme frappés de mort et restent sans effet pour nous. (2) Et si Dieu rappelle à Lui une âme en péché mortel, les richesses qu'elle avait acquises ici-bas ne pèseront pas en sa faveur dans la balance du jugement.

Par une faute grave, nous renonçons volontairement, délibérément à l'amitié de Dieu et brisons tous les liens qui nous rattachent à lui ; nous renonçons aussi aux droits que nous avons sur notre trésor de mérites. Nous perdons la vie éternelle, et avec elle l'héritage sacré que nous avons justement conquis. Mais vienne un coup de la grâce qui nous ressuscite à la vie surnaturelle. Nos droits nous seront rendus avec la vie. L'amitié divine que nous recouvrons nous permet de recouvrer aussi notre héritage céleste. Nos mérites reprennent leur efficacité ; ils revivent. Plus rien maintenant qui mette obstacle à l'exercice de leur influence. Sortie des ombres de la mort, l'âme rentre en possession de ses biens surnaturels. Ces biens, elle les avait oubliés, rejetés. Mais le Dieu de justice et de bonté n'en perdait pas, lui, le souvenir et les tenait toujours en réserve ; à présent, il les lui rend. Le Père céleste reçoit l'enfant prodigue à ses embrassements.

(1) Apoc. III. 1.

(2) S.-T. 3a p. qu. 89. a. 5.